

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

CENTRE COMMUN DE RECHERCHE

Publication d'un avis de vacance pour un poste de directeur général (grade AD 15)**(article 29, paragraphe 2, du statut)****COM/2010/10279**

(2010/C 238 A/01)

Présentation

Le Centre commun de recherche (Joint Research Centre – JRC) a pour mission de fournir des avis et des conseils scientifiques et techniques, principalement aux décideurs politiques des autres directions générales, couvrant le cycle complet d'une politique, de sa conception au suivi de sa mise en œuvre. Il compte sept instituts de recherche répartis sur cinq sites en Europe; son siège est à Bruxelles. Il emploie 2 750 personnes et son budget de fonctionnement s'élève à 340 millions d'EUR par an. Le Centre commun de recherche gère d'importantes installations de recherche et est responsable de sa propre infrastructure. Ses activités de recherche sont centrées sur les sept domaines thématiques suivants:

- vers une économie ouverte et compétitive,
- développement d'une société à faibles émissions de CO₂,
- gestion durable des ressources naturelles,
- sécurité des denrées alimentaires et des produits de consommation,
- sûreté et sécurité nucléaires,
- gestion de la sécurité et des situations de crise,
- matériaux et mesures de référence.

Poste proposé

Les responsabilités du directeur général consistent à diriger l'organisation, mettre en œuvre sa stratégie pluriannuelle et favoriser les relations avec ses partenaires et ses clients, notamment au sein des directions générales de la Commission. Le directeur général est chargé de préserver et renforcer l'excellente réputation du JRC auprès des milieux scientifiques et du monde politique.

Profil recherché

Préférence sera donnée aux candidats possédant:

- une expérience avérée de l'encadrement supérieur, y compris de la gestion directe d'effectifs et de budgets importants, acquise de préférence au sein d'un grand organisme de recherche ou d'une organisation similaire assurant la liaison entre les milieux scientifiques et la sphère politique,
- une formation scientifique de haut niveau (doctorat ou expérience équivalente) et une expérience attestée dans un domaine relevant de la compétence du JRC,
- une excellente connaissance des politiques de l'Union européenne et des directions générales concernées,
- d'excellentes aptitudes relationnelles et décisionnelles ainsi que d'excellentes compétences de communication et de négociation.

Conditions essentielles (critères d'admission)

1. Être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne.
2. Posséder:
 - i) soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études universitaires est de quatre années ou plus;
 - ii) soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études universitaires est de trois années au moins.
3. Avoir au minimum quinze années d'expérience professionnelle postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées. Au moins cinq années de cette expérience professionnelle doivent avoir été acquises à un poste d'encadrement supérieur ⁽¹⁾ et devraient comprendre une expérience directe dans un domaine en relation avec la présente fonction.
4. Avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues officielles.
5. Ne pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, le dernier jour du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans [voir article 52, point a), du statut].

Indépendance et déclaration d'intérêts

Il est demandé aux candidats de confirmer qu'ils sont disposés à faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Nomination et conditions d'emploi

Le directeur général sera choisi et nommé par la Commission conformément à ses procédures de sélection et de recrutement (voir également le document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur). Dans le cadre de cette procédure de sélection, les candidats convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission devront participer, au préalable, à une journée complète d'évaluation dans un centre géré par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution. Les candidats s'entretiendront également avec des représentants du conseil d'administration du JRC.

⁽¹⁾ Dans leur CV, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; et 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs ainsi que le nombre de pairs.

Il convient de noter que la procédure de sélection se déroulera exclusivement en anglais, en français et/ou en allemand ⁽²⁾.

La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut du personnel pour les fonctionnaires de grade AD 15 de l'Union européenne. L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Égalité des chances

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances.

Procédure de candidature

Ce poste peut être publié en parallèle avec un certain nombre d'autres fonctions d'encadrement supérieur. Les personnes souhaitant se porter candidates à plusieurs postes doivent présenter une candidature séparée pour chacun d'eux.

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme et l'expérience professionnelle. Tout candidat ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu de la procédure de sélection.

Les candidats qui décident de postuler doivent **s'inscrire par l'internet** sur le site <https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Il incombe aux candidats de procéder à leur inscription en ligne dans les délais ⁽³⁾. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer sa candidature car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire avorter l'opération et obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne sera plus possible d'introduire la moindre donnée. Les inscriptions tardives par courrier électronique normal ne seront pas acceptées.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à identifier l'inscription et à informer les candidats de l'issue de la procédure. Ces derniers sont dès lors priés de signaler à la Commission européenne toute modification de leur adresse électronique.

Pour compléter l'inscription, il convient de charger un curriculum vitæ au format Word ou PDF et de rédiger en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Le curriculum vitæ et la lettre de motivation doivent être rédigés en anglais, en français ou en allemand.

Une fois achevée la procédure d'inscription en ligne, les candidats reçoivent à l'écran un numéro d'enregistrement qu'ils doivent conserver et mémoriser pour toute future référence à leur candidature. L'attribution de ce numéro marque la fin de la procédure d'inscription et indique que les données saisies ont bien été enregistrées. **La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est **pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de sa candidature. Toute information concernant le statut de sa candidature sera communiquée au candidat directement par la direction générale qui procède au recrutement.

⁽²⁾ Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont l'une de ces langues est la langue maternelle.

⁽³⁾ Au plus tard le 1^{er} octobre 2010, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

Les candidats atteints d'un handicap les empêchant d'introduire leur candidature par voie électronique peuvent envoyer leur curriculum vitae et leur lettre de motivation par courrier recommandé (), au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission européenne et ces candidats se fera par courrier postal. Dans ce cas, les candidats doivent joindre à leur candidature un certificat, délivré par un organisme compétent, qui atteste la réalité de leur handicap. Ils sont également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition qu'ils estiment nécessaire pour faciliter leur participation à la procédure de sélection.*

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au **1^{er} octobre 2010**. L'inscription en ligne sera clôturée à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

(*) Commission européenne
Direction générale Ressources humaines et sécurité
Unité Personnel d'encadrement et secrétariat CCN
COM/2010/10279
SC 11 8/30
1049 Bruxelles
BELGIQUE.